

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
25 octobre 2024

---

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 2065

présenté par  
M. Neuder  
-----

**ARTICLE 6**

Substituer à l’alinéa 18 les trois alinéas suivants :

« *b)* Le I de l’article L. 241-13 est ainsi modifié :

« — Au premier alinéa, le mot : « deux » est remplacé par le mot : « quatre » ;

« — À la seconde phrase du second alinéa, les deux occurrences du taux : « 60 % » sont remplacées par le taux : « 200 % » ;

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de clarification rédactionnelle.